

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 5 (1978)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Le canton de St-Gall	2
Chants et marches patriotiques suisses	6
Traditions et fêtes populaires	7
Insignes SE	8
Communications officielles:	
– Droit de vote des Suisses de l'étranger	9
– Les autorités fédérales	
– Importation en Suisse d'animaux vivants, de viande et d'autres produits d'origine animale	10
– 800 Jahre Stadt Luzern	11
Nouvelles locales	12
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger:	
– 56 ^e Congrès des Suisses de l'étranger	17
– Information des Suisses de l'étranger par un mot-croisé	17
– Muba 1978	18
– Kandersteg international	18
– Camp itinérant 1978	18
– Principe du système social suisse	19
La peinture paysanne	20
Rétrospective 1977	21

Page de couverture:

Monsieur Willi Ritschard, Chef du Département des transports et communications et de l'énergie, *Président de la Confédération en 1978*, prenant part à une Landsgemeinde

Mariage d'une Suissesse

La Suissesse désireuse de conserver la nationalité suisse lors de son mariage avec un ressortissant étranger **doit** en exprimer la volonté par écrit, **avant le mariage**, au moyen de la formule disponible à cet effet auprès des représentations suisses à l'étranger (mariage ou remariage).

Le canton de St-Gall

L'auteur, le Professeur Georg Thürer, né en 1908, enseigne l'allemand, la littérature et l'histoire suisse à l'Ecole supérieure de St-Gall. Sa publication scientifique la plus importante porte le titre «St.Galler Geschichte» (Histoire de St-Gall) (1953/1972). Elle retrace la constitution de cet Etat, sa vie culturelle et économique, depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours. M. Thürer est aussi l'auteur de littérature lyrique en bon allemand et en suisse allemand.

L'Etat fédéré de St-Gall est un des plus grands cantons de Suisse. Classé en fonction de sa population, il figure au 5^e rang avec 388 000 habitants et sa superficie de 2014 km² le place au 6^e rang. En examinant sa situation géographique on constate deux particularités: St-Gall est un canton limitrophe de trois de nos pays voisins, à savoir la République fédérale allemande, l'Autriche et la Principauté du Liechtenstein. C'est également un canton «anneau» puisqu'il encercle totalement le canton d'Appenzell. Ces

premières constatations nous laissent entrevoir que le canton de St-Gall ne s'est pas constitué naturellement, mais qu'il a été créé artificiellement. Quelles données ont contribué à sa création et à sa destinée?

Histoire

Il y a deux cents ans, personne n'aurait songé à ce que les régions entre les lacs de Constance, de Zurich et de Walen formeraient un jour un Etat. Ces terres se trouvaient en effet sous la domination de nombreux seigneurs, entre autre du prince-abbé de St-Gall qui en possédait la majeure partie. De son fief, l'abbaye bénédictine connue de longue date, il régnait en souverain absolu sur ses terres, le «Pays des princes» sis entre les villes de Rorschach et Wil, alors que son protectorat, le Toggenbourg du 18^e siècle était régi par une monarchie de type constitu-

L'abbaye baroque de St-Gall

